

34^{ème} OPEN INTERNATIONAL DE CAEN

Du 29 octobre au 1er novembre 2025

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation - Inscription

Le tournoi est organisé par le club Caen Alekhine et se déroule à l'institut Lemonnier, 84 rue d'Hérouville, à Caen. Le président du comité d'organisation est Christian Chatelier.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs et par la Fédération Internationale des Échecs. Les joueurs français doivent être affiliés à la FFE, les joueurs étrangers doivent posséder un code FIDE.

Sont définitivement appariés à la ronde 1 les joueurs inscrits et à jour de leurs frais d'inscription auprès de l'organisateur selon le point C1 du C.04.2 du système Suisse.

L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 2 : Déroulement du tournoi

Le tournoi se déroule en 7 rondes aux dates et horaires suivants:

- ◆ Ronde 1: mercredi 29 octobre à 15h
- ◆ Ronde 2: jeudi 30 octobre à 9h
- ◆ Ronde 3: jeudi 30 octobre à 14h30
- ◆ Ronde 4: vendredi 31 octobre à 9h
- ◆ Ronde 5: vendredi 31 octobre à 14h30
- ◆ Ronde 6: samedi 1er novembre à 8h30
- ◆ Ronde 7: samedi 1er novembre à 13h30
- ◆ Remise des prix: samedi 1er novembre vers 18h15

La cadence de jeu est de 1h30 + 30 secondes par coup.

Article 3 : Règles particulières, Bye, nullité par accord mutuel et rappels

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

Un joueur qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde perdra sa partie.

La notation est obligatoire pendant toute la partie.

Les téléphones portables doivent être éteints et rangés. Les joueurs ayant une partie en cours ne doivent en aucun cas se servir de leur portable ou de tout autre appareil électronique.

Le Bye : Chaque joueur pourra prendre un « BYE » dans l'une des 5 premières rondes. Alors, il ne sera pas apparié, mais marquera tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra obligatoirement prévenir l'arbitre du tournoi AVANT la fin de la ronde précédente (ou avant 14h pour la ronde 1 du mercredi). Chaque joueur a droit à un seul et unique « Bye » pendant le tournoi. Il est interdit de prendre un bye aux rondes 6 ou 7.

Nullité par accord mutuel : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups.

Article 4 : Appariements

L'appariement de l'**Open A** se fera **au système accéléré de Haley (si plus de 128 participants) sinon Suisse intégral**, l'appariement de l'**Open B** au **système accéléré de Haley (si plus de 128 participants)**. Les arbitres sont assistés du programme informatique d'appariements P.A.P.I. 3.3.8 dernière version.

Article 5 : Classement - Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont :

- 1) le Buchholz
- 2) le nombre de parties jouées gagnées
- 3) la performance.

En cas d'ex-æquo, les prix au classement général seront partagés suivant le système Hort jusqu'à un minimum de 50 euros. Tous les autres prix (par catégorie Elo par exemple) sont distribués à la place.

Les prix ne sont pas cumulables. La liste définitive des prix sera affichée lors de la ronde 3 au plus tard. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution. Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents (ou absents excusés) à la cérémonie de clôture.

Article 6 : Tournois

L'open international de Caen se décompose en 2 tournois, ci-après dénommés « A » et « B ». Le tournoi A est ouvert aux joueurs dont le classement Elo est supérieur à 1650, tandis que le tournoi B est réservé aux joueurs dont le classement Elo est strictement inférieur à 1800. Par conséquent, les joueurs entre ces deux limites pourront choisir un des deux tournois. Leur choix devra être communiqué lors de l'inscription et ne pourra en aucun cas être modifié après le 29 octobre à 14h.

Le classement Elo pris en compte est celui du 1^{er} octobre 2024.

Article 7 : Arbitres

L'arbitre principal des tournois A et B est M. Alain Lucazeau, AFE, assisté de Maximilien Jaminion AFC.

Article 8 : Comportement des joueurs

Tout joueur absent sans en avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements ne soient publiés. A défaut, une demande d'explication lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux.

Dès la fin de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte à l'arbitre les originaux signés des feuilles de parties, avec un résultat clairement lisible.

Les analyses, les blitz et les discussions ne sont pas autorisés dans la salle de tournoi.

Deux avertissements oraux entraînent l'exclusion du tournoi.

Article 9 : Litige

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir la commission d'appel de l'Open, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le Jury d'Appel est composé des deux arbitres du tournoi, du président du comité d'organisation, et de quatre joueurs titulaires, plus quatre suppléants, désignés avant la 1ère ronde. Ses décisions sont souveraines.

Liste des joueurs : Laurent Chatelain, Eliott Paillard, Martial Khulaneck
Suppléants :

Les organisateurs,
Christian Chatelier et Aurélien Ollagnier

Les Arbitres,
Alain Lucazeau et Maximilien Jaminion